

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 12/07/2024 - B2024/023627 - 2015 B 03778 - 814 645 446 - BOUCHERIE CHEZ
MARIO

Désignation de l'entreprise : SARL BOUCHERIE CHEZ MARIO
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 35 bis Route de Toulouse
31700 CORNEBARRIEU
Durée de l'exercice précédent* 12

N° SIRET* 81464544600018

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31122023		N-1 31122022		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
	Frais de développement *	CX	CO					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG					
	Fonds commercial (1)	AH	AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	Terrains	AN	AO					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	55 903	53 638	2 265	9 569	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	183 450	145 025	38 425	57 395	
	Immobilisations en cours	AV	AW					
	Avances et acomptes	AX	AY					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
	Autres participations	CU	CV					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	BC					
	Autres titres immobilisés	BD	BE	4 679		4 679	4 679	
	Prêts	BF	BG					
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	4 034		4 034	4 034	
	TOTAL (II)	BJ	BK	248 066	198 664	49 402	75 677	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU	14 569		14 569	12 757
ACTIF CIRCULANT	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1 471		1 471	2 182
		Autres créances (3)	BZ	CA	2 401		2 401	8 897
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
ACTIF CIRCULANT	DIVERS	Disponibilités	CF	CG	382 120		382 120	346 203
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 644		1 644	8 751
		TOTAL (III)	CJ	CK	402 205		402 205	378 791
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Comptes de régularisation		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	650 271	198 664	451 608	454 468
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	4 034	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :	Stocks		Créances :			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : SARL BOUCHERIE CHEZ MARIO				Néant ☐ *	
</					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	56 591		
Installations générales agencements aménagements divers	180 066		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 078		
TOTAL	241 736		
Autres titres immobilisés	4 679		
Prêts, autres immobilisations financières	4 034		
TOTAL	8 713		
TOTAL GENERAL	250 449		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		688	55 903	55 903
Installations générales agencements aménagements divers			180 066	180 066
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 695	3 383	3 383
TOTAL		2 383	239 353	239 353
Autres titres immobilisés			4 679	4 679
Prêts, autres immobilisations financières			4 034	4 034
TOTAL			8 713	8 713
TOTAL GENERAL		2 383	248 066	248 066

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		47 022	7 188	571	53 638
Installations générales agencements aménagements divers		124 857	17 973		142 830
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 893	789	1 487	2 195
TOTAL		174 772	25 950	2 058	198 664
TOTAL GENERAL		174 772	25 950	2 058	198 664
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	7 188				
Instal. générales agenc. aménag. divers	17 973				
Matériel de bureau informatique mobilier	789				
TOTAL	25 950				
TOTAL GENERAL	25 950				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	4 034	4 034	
Autres créances clients	1 471	1 471	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	86	86	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 225	2 225	
Débiteurs divers	90	90	
Charges constatées d'avance	1 644	1 644	
TOTAL	9 551	9 551	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	86 916	86 916		
Personnel et comptes rattachés	9 298	9 298		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 754	10 754		
Impôts sur les bénéfices	1 431	1 431		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 750	2 750		
Autres impôts taxes et assimilés	329	329		
Groupe et associés	45 868	45 868		
Autres dettes	50	50		
TOTAL	157 396	157 396		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 8 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informat	Linéaire	3 à 10 ans

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	2 252
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 615
Dettes fiscales et sociales	10 501
Autres dettes	50
Total	17 418

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détail des charges à payer

	Montant
FRS FACTURES NON PARVENUES	
- EDENRED 27.12.23 > 29.12.23	7
- SWILE 16.12.2023 > 31.12.2023	10
- GREFFE TC - DEPOT COMPTES 2023	45
- EXPC / SOCIAL 12.2023	131
- EDF 07/11/2023 > 31/12/2023	1 339
- SCI CORNEBARRIEU - TF 2023	3 083
DETTES PROVIS° POUR CP	
- PROVISIONS POUR CONGES PAYES	6 326
PERSONNEL - CHARGES A PAYER	
- PRIME BILAN KEVIN	1 500
O.SOCIAUX / CHARGES CP	
- PROVISIONS POUR CONGES PAYES	1 666
O.SOCIAUX / CHARGES A PAYER	
- CAP S/ PRIMES BILAN KEVIN 25%	375
- PREVIFRANCE / GRABIN 11, 12.23	43
- CAP COTTNS URSSAF MARIO	385
ETAT / CHARGES A PAYER	
- CAP CVAE 2023	130
ASSOCIES / INTERETS COURUS	
- Intérêts déduc. au 31/12/2023	2 252
DIVERS / CHARGES A PAYER	
- ACOTA - CONT. FORFAITAIRE 2023	50
TAXE APPRENTISSAGE	76
Total	17 418

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 644
Total	1 644

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
- CCA SFR 12/12/23 > 11/01/24	11		
- CCA LA DEPECHE 12.5 > 14.6.24	180		
- CCA au 31/12/2023	627		
- CCA MARIO URSSAF COTTNS	394		
- CCA SYLVIE URSSAF COTTNS	432		
Total	1 644		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			10 350	44 750	55 100
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			11 333	23 609	34 941
- exercice				6 789	6 789
Total			11 333	30 398	41 731
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				6 789	6 789
- entre 1 et 5 ans				9 618	9 618
Total				16 407	16 407
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				104	104
- entre 1 et 5 ans				448	448
Total				551	551

BOUCHERIE CHEZ MARIO

Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros
Siège social : Le Village des Commerçants
35 bis Route de Toulouse – Lot n°11 – Bât B – 31700 CORNEBARRIEU
RCS TOULOUSE 814 645 446

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 16 JUIN 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 36 090.55 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	36 090.55 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 142.39 euros par part	14 239.00 euros
Le solde	21 851.55 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 169 919.97 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 14 239 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

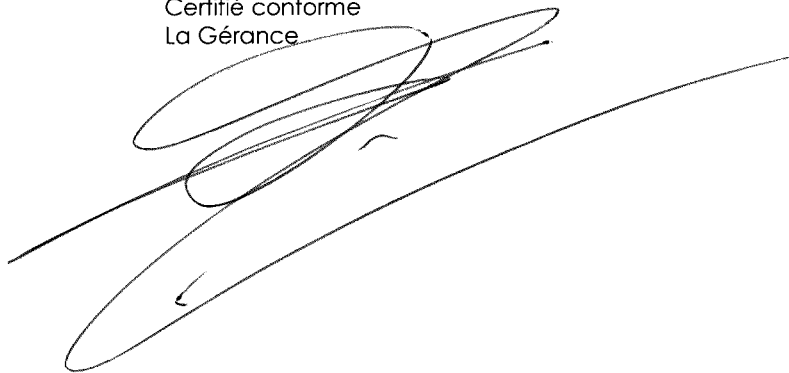
L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16 juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Sylvie GONCALVES FERNANDES
Certifié conforme
La Gérance

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.